

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16.06.2017

Dossier complet le :

20/06/2017

N° d'enregistrement :

109317 P0190

#### 1. Intitulé du projet

Prolongement de l'av. Robert Brun et extension du pôle multimodal - Communes de La Seyne-sur-Mer et Ollioules

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

HUBERT FALCO, Président.

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 8 | | 3 | 0 | 0 | | 5 | 4 | 3 | | 0 | 0 | 2 | 1 | 7 |

Forme juridique

EPCI

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 6.a. Infrastructures routières, - 5.b. Infrastructures ferroviaires, - 41.a. Aires de stationnement public, - 10. Canalisation et régularisation de cours d'eau,	- Prolongement de l'Avenue Robert Brun, - Extension du pôle multimodal de La Seyne-sur-Mer, - Création d'un parc de stationnement ouvert au public de plus de 50 places, - Dévoisement du vallon du Vallat-Faveyrolles

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- Le prolongement de l'avenue Robert Brun : Aménagement d'une voie routière et une liaison douce entre l'av. Robert BRUN vers le Chemin de LAGOUBRAN (via l'Allée de la Girane) au Nord-Est, et vers le Chemin de LAGOUBRAN aux PLAYES au Sud comprenant un giratoire principal pour la gestion des différents flux de circulation et un giratoire de raccordement au Nord / Création d'un parc de stationnement, de 75 places VL + 10 places 2 roues, au Nord de l'av. Robert BRUN.
- L'extension du pôle multimodal : aménagement d'un parking d'environ 120 places + parc vélos / Création d'un anneau giratoire au Sud du pôle multimodal.
- Des aménagements Hydrauliques : dévoisement, reprofilage et le busage du vallon du Vallat Faveyrolles / Création de 5 bassins de rétention / Aménagement d'une noue paysagère en partie Ouest du projet.
- Des aménagements paysagers : aménagement d'espaces paysagers plantés.
- Des démolitions : démolition de 3 bâtiments situés à l'Ouest, au Nord du pont-route et des anciennes installations de l'entreprise PROFER.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont :

- d'améliorer la desserte de l'Ouest Toulonnais,
- de fluidifier la circulation routière du secteur,
- de sécuriser les infrastructures routières pour les usagers,
- de promouvoir l'utilisation des transports en communs et des modes doux de déplacement,
- améliorer les capacités et le fonctionnement du Pôle multimodal pour favoriser l'intermodalité,
- d'accompagner le développement urbain du quartier et notamment de lutter contre les inondations dues à l'imperméabilisation du site.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux comprendront une 1<sup>ère</sup> phase sur 6 mois comprenant la réalisation concomitante des opérations suivantes :

- prolongement de l'avenue Robert BRUN (6 mois)
- démolition des bâtiments PROFER (3 mois)

Suivra la phase d'extension du pôle multimodal programmée sur 18 mois.

Les travaux respecteront une charte de chantier à faible nuisances, qui visera à assurer :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation adaptée,...),
- la protection du milieu naturel,
- la limitation des émissions sonores, des vibrations et des émissions de polluants atmosphériques,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- le traitement des effluents de chantier avant rejet,
- le respect du patrimoine et de l'archéologie.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet comprend la création d'environ 1,5 km de voiries routières pour l'amélioration de la desserte du quartier et de l'Ouest toulonnais et la fluidité du trafic. Les caractéristiques géométriques, la création de carrefours giratoires et les équipements de voirie permettront de sécuriser les déplacements des différents usagers.

Cette nouvelle liaison sera accompagnée de la création d'environ 700 m de voies douces sécurisées qui favoriseront l'utilisation de ces modes de déplacement conjointement aux transports en commun grâce à l'extension du pôle multimodal avec 120 places de stationnement supplémentaires et à la création d'un parc de stationnement de 75 places le long de l'avenue Robert BRUN.

La conception du projet est compatible avec la future voie TCSP (les emprises qui seront dédiées à ce projet seront dans un premier temps végétalisées). La mise en service de cette nouvelle liaison permettra un report du trafic depuis les voiries de dessertes actuelles et un meilleur équilibrage des flux de circulation ce qui aura pour effet de fluidifier le trafic à une échelle plus large.

La création de bassins de rétention et d'écrêtement pour un volume d'environ 16 000 m<sup>3</sup> et l'aménagement d'une noue paysagère permettront de protéger le site d'éventuelles inondations locales et d'accompagner le développement urbain de ce secteur en pleine mutation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Dossier Loi sur l'Eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Création de voiries routières :	- 1,5 kml
- Création de voies douces :	- 0,7 kml
- Parking multimodal :	- 120 places
- Parking R. Brun :	- 75 places
- Bassins de rétention :	- 16 000 m3
- Superficie totale :	- 7,5 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Quartier de "la Petite Garenne" sur les Communes de La Seyne-sur-Mer et d'Ollioules - Département du Var (83)

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. 5°52'48"E Lat. 43°07'20"N

Point d'arrivée : Long. 5°52'36"E Lat. 43°06'59"N

Communes traversées :

La Seyne-sur-Mer (Dpt 83) et Ollioules (Dpt 83)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est : - la ZNIEFF terrestre Type 2 "Gros Cerveau - Croupatier" à 3 km au Nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine et dans les secteurs loi littoral "Espaces proches du rivage" et "Zone littorale spécifique". Il ne prévoit pas de construction ou extension d'urbanisation et consiste à la création d'une nouvelle voie de desserte qui n'est pas établie sur le rivage, ni le longe. Le projet respecte la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les territoires communaux concernés sont couverts par : - le PPBE2 des voies ferrées approuvé le 17 octobre 2016 - le PPBE2 RRN Ac approuvé le 21 juin 2016 (A.50). Le projet est concerné par le PPBE2 des voies ferrées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Seyne-sur-Mer est concernée par une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Toutefois, le projet est situé en dehors du périmètre de protection.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la commune d'Ollioules dispose d'un PPRN : - le PPR Inondation (La Reppe) approuvé le 25 mars 2010. Le secteur du projet n'est concerné par aucun risque lié au PPR en vigueur. Les communes d'Ollioules et de la Seyne-sur-Mer disposent d'un PPRT Militaire prescrit le 1er mars 2013, relatif à la présence de la pyrotechnie principale de TOULON. La zone de projet est pour partie dans le polygone d'isolement de la pyrotechnie et dans la servitude militaire AR3 relative aux magasins de poudre de l'armée et de la marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'assiette de l'aménagement est concernée par 4 sites industriels référencés BASIAS (PAC8302729/PAC8300359/PAC8300363/PAC8300774). Une partie du projet se situe sur l'ancien site de l'entreprise de ferrailage PROFER. Les diagnostics réalisés en 2011/2013 ont mis en évidence des anomalies chimiques dans les sols et les eaux souterraines, notamment en hydrocarbures et en éléments métalliques : un plan de gestion sera mis en oeuvre afin d'assurer la compatibilité de la qualité des sols avec le projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, ZSC - "Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières", est situé à plus de 3 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Classé le plus proche, "Massif du baou des 4 Aures", est situé à plus de 2,5 km au Nord du projet.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, les seuls prélèvements d'eau sont liés au réseau d'arrosage. Ce dernier sera alimenté par le réseau SCP (Société du Canal de Provence) existant sur site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mouvements de terre seront limités au maximum et la réutilisation des déblais sur le site pour les remblais sera favorisée. Vis-à-vis de la pollution constatée sur l'ancien site PROFER, un plan de gestion des terres est en cours d'élaboration afin de s'assurer de la compatibilité de la qualité des sols avec l'aménagement projeté.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est fortement dégradé par les activités anthropiques. Sa position au sein du maillage de réseau routier/ferré/bâti limite fortement les capacités d'accueil de biocénoses faune/flore remarquables. Le Vallat Favayrolles présente une fonctionnalité écologique très localisée pour les chiroptères. Des espèces protégées sont présentes au niveau du Vallat et des friches. L'évitement a été favorisé (maintien de la ripisylve et des secteurs abritant l'Alpiste aquatique). Des impacts bruts sont à prévoir sur certaines espèces à enjeu réglementaire et nécessiteront des mesures de réduction adaptées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera affecté par le projet. L'assiette de ce dernier est uniquement composée de friches et d'espaces urbanisés.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet pour partie dans le polygone d'isolement de la pyrotechnie du PPRT Prescrit et dans la servitude militaire AR3 relative aux magasins de poudre de l'armée et de la marine. Ses préconisations ont été prises en compte dans la conception du projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en service du prolongement de l'av. Robert Brun va engendrer un report du trafic depuis les itinéraires actuels et une fluidification du trafic sur le secteur. Les aménagements de voiries projetés permettront de supporter ce flux de circulation et de sécuriser les déplacements tous modes. L'extension du pôle multimodal favorisera quant à lui l'utilisation des transports en commun et du futur TCSP, ce qui permettra d'améliorer les déplacements à une échelle plus large.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation routière engendrée par le nouveau tronçon routier sera source de bruit supplémentaire. Le site est essentiellement concerné par le bruit routier et le bruit lié à la circulation ferroviaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les nuisances olfactives engendrées par la circulation automobile sur le nouveau tronçon routier ne modifieront pas de manière sensible les odeurs liées aux fonctions urbaines du secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à augmenter de manière sensible le niveau de vibration actuel.</p> <p>Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile et à la présence de la voie ferrée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses sont celles de la circulation routière et de l'éclairage urbain.</p> <p>L'emplacement du projet dans un secteur déjà fortement urbanisé ne modifiera pas les émissions lumineuses actuelles de manière sensible.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. L'aménagement n'est pas de nature à augmenter le trafic dans l'aire d'étude compte tenu des reports de trafics attendus. Il n'engendre donc pas de rejet de polluants supplémentaires; mais une modification de la répartition des émissions dans le secteur du projet.</p> <p>De plus, le projet favorisera l'utilisation des transports en commun et l'amélioration globale de la qualité de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet nécessite l'imperméabilisation de surfaces supplémentaires de l'ordre de 2,5 ha notamment pour la voirie et le stationnement. Les eaux de chaussée seront collectées et acheminées vers des bassins de rétentions et seront écrêtées/dépolluées avant d'être canalisées pour la plus grande partie en aval du vallon de Faveyrolles (zone à faible enjeu écologique). Le projet intègre également la récupération et le traitement des eaux pompées au niveau du point bas des ouvrages de franchissement de la voie SNCF.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>/</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une évaluation de la qualité environnementale des sols, des eaux et des sédiments a été menée sur le site PROFER. Les seuls déchets engendrés sont ceux liés à la dépollution de ce site et à la démolition des bâtiments présents dans l'emprise du projet. Il s'agit de déchets inertes qui seront triés et acheminés vers des filières spécialisées. Lors des travaux toutes les précautions d'usage (caractérisation, sécurisation...) seront prises en cas d'éventuelles découvertes suspectes ou inhabituelle d'un point de vue environnemental.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de toute zone sensible en matière de patrimoine. Un diagnostic archéologique a été réalisé (Rapport INRAP - Juillet 2015). Ses préconisations concernant la conservation du bâtiment type noria présent sur le site ont été prise en compte dans la conception du projet. Ce dernier sera conservé et mis en valeur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet a nécessité le déménagement de l'entreprise PROFER sur un autre site. Un dossier ICPE de cessation d'activité est en cours sur l'ancien site de l'entreprise présent dans la zone d'étude.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet relatif à l'aménagement de la Technopole de la Mer / Base terrestre d'Ollioules - phase 1.2 ayant fait l'objet de l'avis de l'Autorité Environnementale n° PA08309016OA001 sont susceptible d'être cumulés avec ceux identifiés au 6.1 du présent formulaire.

Les effets cumulés concernent :

- l'imperméabilisation en relation avec le risque inondation à l'échelle du bassin versant du Faveyrolles : l'aménagement de bassins de rétention et d'écrêtement prend en compte cet effet cumulé;
- l'amélioration de la mobilité et de la desserte du site et notamment par les modes doux : le projet d'extension du pôle multimodal, le prolongement de l'avenue Robert Brun avec notamment la création de voies dédiées aux modes doux et l'intégration prévisionnelle du futur TCSP dans la conception du projet sont en cohérence avec les préconisations de l'AE pour l'amélioration de la desserte et le fonctionnement de l'Ouest Toulonnais.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase chantier une charte chantier à faibles nuisances sera appliquée : gestion des déchets de chantier, mise en oeuvre d'un système d'assainissement provisoire, choix du matériel pour limiter les nuisances sonores, sensibilisation des entreprises, définition d'itinéraires de circulation adaptés pour les véhicules du chantier, définition d'itinéraires de circulation et d'horaires de chantier permettant de maintenir les accès à l'ensemble des habitations riveraines, balisage des secteurs à enjeux faune/flore et mise en oeuvre d'un dispositif d'abattage de moindre impact...

En phase exploitation l'amélioration des conditions générales de circulation, l'aménagement de voies dédiées aux déplacements doux et la sécurisation des carrefours actuels pour les usagers tous modes de circulation, sont les principales mesures définies au stade actuel du projet en termes de déplacements et pour le milieu humain.

En ce qui concerne le paysage et le patrimoine, l'insertion paysagère du projet sera soignée. La végétation mise en place sera de type méditerranéen afin de permettre une juste intégration de l'aménagement dans son environnement proche et une utilisation rationnelle des ressources en eau. Pour la conservation du patrimoine naturel, l'évitement a été favorisé.

Enfin, en ce qui concerne les eaux de ruissellements le projet prévoit la création de bassins de rétention et d'une noue paysagère.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans un secteur anthropisé marqué par des terrains en friches et la présence du Vallat de Faveyrolles. Il permettra d'améliorer la desserte de l'Ouest Toulonnais et de favoriser l'usage des transports en commun : fluidification de la circulation du secteur et hausse des reports modaux. Sa conception l'insère dans son environnement urbain, naturel et paysager au travers des aménagements hydrauliques projetés, des plantations prévues et du respect des zones à fort enjeu écologique et des éléments d'intérêt archéologique. Les principales nuisances auront lieu lors de la phase chantier et seront gérées par l'application d'une charte chantier à faibles nuisances. Etant donné les études écologiques réalisées dans le cadre du projet, la mise en oeuvre d'un plan de gestion au niveau de l'ancien site PROFER et la réalisation d'un dossier de Police de l'Eau, nous pensons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Diagnostic écologique du prolongement de l'avenue Robert Brun.

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

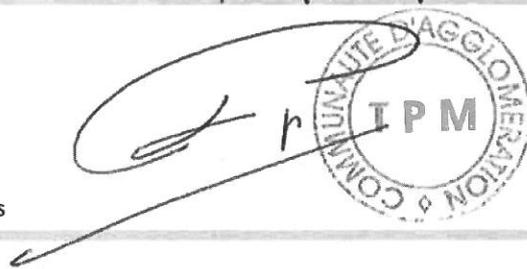
TOULON

le.

08/06/2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION IPM' around the perimeter. The signature is a stylized cursive script.

